

Facture N°		Etablie le :	
Contrat de complément de rémunération FA16 CR		Contrat n°	
Période Mensuelle de facturation		du :	au :
Coordonnées Producteur		Coordonnées EDF :	
Détail adresse :		EDF - Obligations d'Achat - FA16CR - Agence Multi filières Lyon Sud-Est	
Code postal Commune :		Détail adresse : TSA 90071	
Téléphone :		Code postal Commune : 93736 BOBIGNY CEDEX 9	
Adresse mail :		Adresse mail : dst-cspas-obligations-achat-sud-est@edf.fr	
N° TVA Intracommunautaire : FR _ _ _ _ _		TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317	
RCS (ou RM) / NAF : /		Coordonnées bancaires	
Forme juridique et capital :		IBAN :	
Adresse du site de production :		BIC :	
Détail adresse :			
Code postal Commune :			
Compteur de production n° :			
Puissance installée effective au 1er janvier de l'année en kWc :			
Taux d'autoconsommation en % :			

Montant de la facture Hors champs d'application de la TVA		
Energie facturée (E) en kWh (arrondi à l'entier le plus proche dans la limite du plafond)	E autoconsommation :	Ea
	E injection :	Ei
Prime P + le cas échéant majoration ou minoration sur investissement participatif en c€/kWh (arrondi à la 3ème décimale la plus proche)		P
Prime d'autoconsommation en c€/kWh	1	P1
Montant de la facture en c€ (arrondi à la 3ème décimale la plus proche)		(P+P1) x Ea + P x Ei
Montant en € (arrondi à la 2ème décimale la plus proche)		
<p>Hors champs d'application de la TVA.</p> <p>Conditions de règlement :</p> <p>Les factures sont réglées selon un mode de paiement déterminé par le Cocontractant dans un délai de trente jours à compter de leur réception par celui-ci. Elles sont payables sans escompte en cas de paiement anticipé.</p> <p>En l'absence de règlement de la facture émise par le Producteur dans les trente jours qui suivent sa réception par le Cocontractant, ce dernier s'expose à l'application d'une pénalité contractuelle dont le montant est calculé dans les conditions prévues à l'annexe 6 des Conditions Générales du Contrat.</p> <p>A défaut de paiement intégral par le Cocontractant dans le délai contractuel, à l'exclusion du montant éventuellement contesté, les sommes dues sont majorées de plein droit, en application de l'article L.441-6 du Code de commerce.</p> <p>Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.</p>		Signature :